

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 11 DECEMBRE 2020

Présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Patrice PERRET, Hubert PONCET, Gérard SAVATIER, Bernard GARDETTE.

Absentes excusées : Cindy FAURE, Christine CANUT, Sylvie VITRANT

Secrétaire de séance : Gérard SAVATIER

Le conseil municipal a lieu dans la salle des fêtes pour respecter les distanciations liées à la crise sanitaire de la COVID 19.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 7 décembre 2020 par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 novembre 2020,

1. Indemnités de confection de documents budgétaires,
2. Projets 2021 : demandes de subventions
3. Participation frais scolarités commune de Chausseterre
4. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 novembre 2020

Bernard Gardette fait remarquer que ce compte-rendu ne mentionne pas les projets de travaux sur la voirie pour l'année 2021, alors que cette question a été traitée en séance.

Madame le Maire répond que ce sera ajouté au compte-rendu.

Dans ces conditions, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Indemnité de confection de documents budgétaires :

Madame le Maire indique que l'indemnité qui était auparavant versée au receveur du Trésor Public a été supprimée. Il est possible de la remplacer par une indemnité beaucoup plus faible pour la confection des documents budgétaires: 41,29 €.

Compte-tenu des excellents conseils fournis par Madame DIAS, Trésorerie de St Germain Laval, le Conseil municipal décide à l'unanimité de lui accorder cette indemnité.

2- Projets 2021. Demandes de subventions :

Madame le Maire indique que deux dossiers vont être déposés dans le cadre de l'enveloppe de solidarité du Département :

- store banne extérieur pour couvrir la terrasse de la MARPA. Devis : 4 207,21 euros
- bancs et tables destinés à être installés le long des chemins pour les marcheurs. Devis : 2 554,80 euros

Madame le Maire propose ensuite une convention à signer avec le SIEL42 afin de financer par un fonds de concours l'installation de 5 points de livraison d'électricité destinés à alimenter des luminaires récupérés auprès de la Mairie de St Genis les Ollières (69).

Pour un montant total de 2 693,25 euros la contribution de la Commune serait de 1 508,22 euros.

Gérard Savatier fait remarquer que ce n'est pas le moment d'augmenter la consommation d'énergie. D'autres Conseillers argumentent en sens inverse, soulignant le gain d'attractivité que procureront ces luminaires qui ne fonctionneront que pendant les fêtes de fin d'année.

Soumis au vote ce fonds de concours est approuvé par 7 voix pour et 1 voix contre.

3- Participation aux frais de scolarité. Chausseterre :

Un seul enfant de la Commune est scolarisé à Chausseterre (RPI Les Salles, Champoly, Chausseterre). Les frais de scolarité se montent à 400 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette somme à la Commune de Chausseterre.

4- Questions diverses :

4-1- Le point sur le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et le tourisme.

Madame le Maire apporte au Conseil municipal des informations sur le SMMM. Après un large débat, le Conseil municipal souligne l'intérêt du SMMM et souhaite qu'il puisse intégrer le Parc Naturel Régional Livradois-Foréz.

4-2- Ordures ménagères.

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé est en charge de la collecte des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et de la déchetterie. Le budget correspondant doit être équilibré en recettes et en dépenses (budget annexe obligatoire). La part des ordures qui part à l'enfouissement diminue, mais les volumes accueillis à la déchetterie augmentent, en particulier les encombrants. Afin d'équilibrer ce budget annexe la commission « déchets » de la CCPU propose d'augmenter légèrement la redevance qui passerait de 68,01€ à 69,71 € la part en résidence principale (avec plafond à 4 parts).

Madame le Maire et Isabelle LUGNE qui représentent la Commune au Conseil communautaire insistent pour qu'un important travail de prévention soit accompli dès 2021 car l'élimination des déchets va devenir de plus en plus coûteuse, même si le recyclage atténue la facture.

4-3- Opération « j'aime la Loire propre ».

Elle aura lieu le samedi 6 mars 2021. Toutes les Communes de la CCPU sont inscrites, ainsi que la CCPU elle-même.

Il est proposé d'élargir le champ de cette journée à la problématique des déchets et de l'épuration, notamment en organisant une visite de notre station d'épuration. Gérard Savatier coordonnera cette opération avec les responsables de la CCPU.

4-4- Voirie 2021.

Les propositions de la Commune sont acceptées par la CCPU qui assume cette compétence. L'enveloppe disponible étant supérieure aux demandes des 11 Communes, il est possible d'ajouter des travaux. La commission « voirie » du Conseil municipal examinera cette opportunité.

4-5- Réhabilitation de l'ancienne école et dossiers attenants.

L'ADEME a missionné le bureau d'études TRIBU pour effectuer gratuitement l'audit de ce bâtiment. Le technicien viendra sur place début janvier. Ce dossier suscite un débat au sein du Conseil municipal car l'avenir de l'ancienne école a une incidence sur plusieurs autres problèmes.

4-6- bons d'achat fin d'année pour le personnel

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder, pour récompenser leur excellent travail, et sous forme de bons d'achat : 100 € à Aurélie FAURE et Franck POYET et 50 € à Chantal CHAGNON.

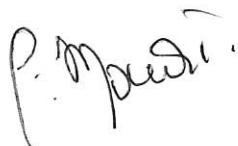
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

Date du prochain conseil municipal : vendredi 22 janvier 2021

Tous les Conseils municipaux sont consultables sur le site de la commune : saintromaindurfe.fr

Madame le Maire

Pascale MONAT



Le secrétaire de séance

Gérard SAVATIER

